

MEET UP CANAUX

REUNION D'INFORMATION

**DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON DES
CANAUX(19ème), INCLUANT LE CHAUFFAGE ECOLOGIQUE
INNOVANT, SUIVANT LES PRINCIPES DE L'ECONOMIE
CIRCULAIRE ET DES BÂTIMENTS RÉSILIENTS.**

MAIRIE DE PARIS



PIONEERED BY THE
ROCKEFELLER FOUNDATION

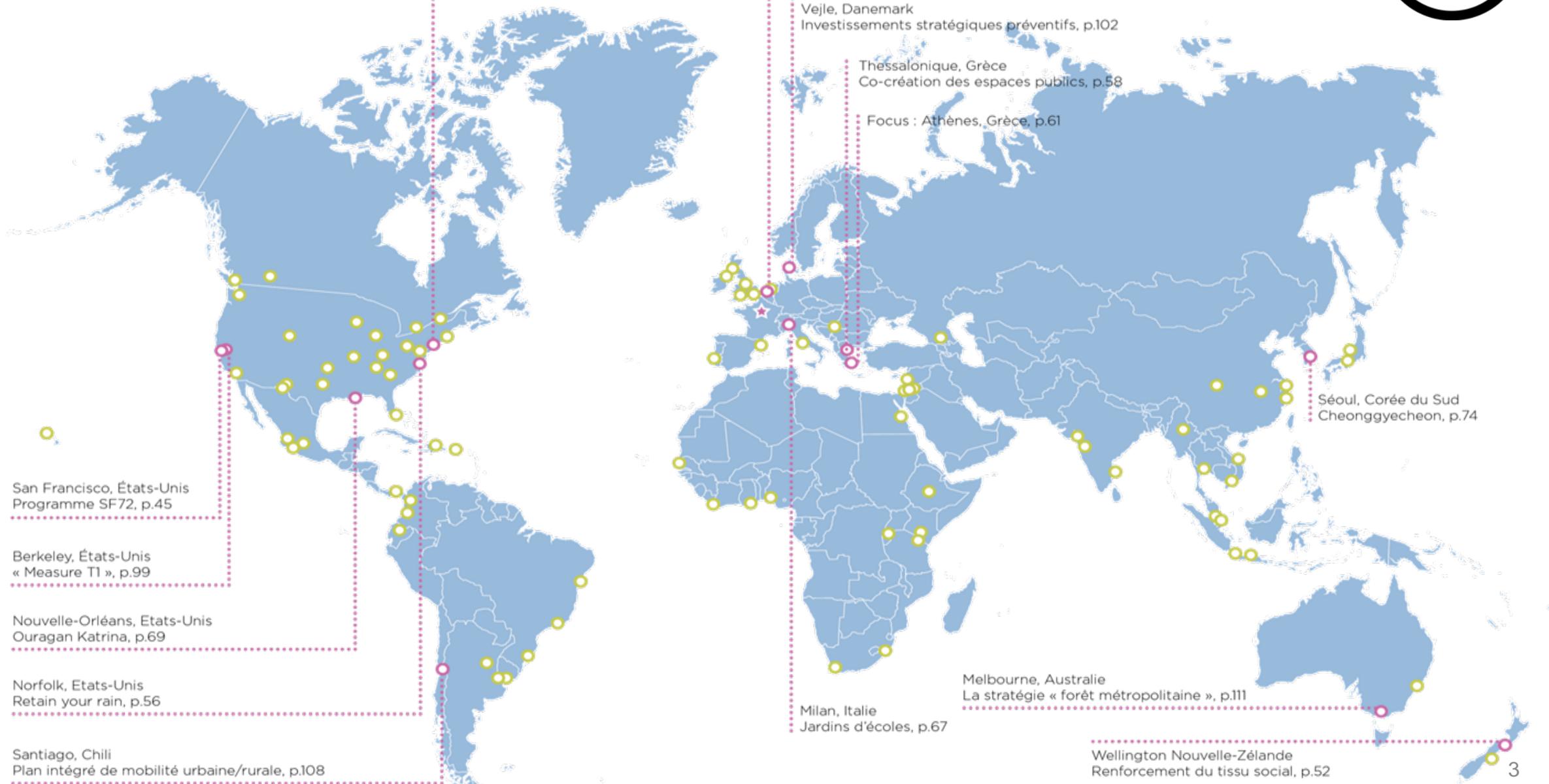
100

RESILIENT CITIES

Réunion d'information 14 mai 2018

Introduction à la stratégie de résilience de Paris

Meet up Les Canaux – 14/05/18



San Francisco, États-Unis
Programme SF72, p.45

Berkeley, États-Unis
« Measure T1 », p.99

Nouvelle-Orléans, États-Unis
Ouragan Katrina, p.69

Norfolk, États-Unis
Retain your rain, p.56

Santiago, Chili
Plan intégré de mobilité urbaine/rurale, p.108

Rotterdam, Pays-Bas
Water squares, p.77

Copenhague, Danemark
Tåsinge Plads, p.80

Vejle, Danemark
Investissements stratégiques préventifs, p.102

Thessalonique, Grèce
Co-crédation des espaces publics, p.58

Focus : Athènes, Grèce, p.61

Séoul, Corée du Sud
Cheonggyecheon, p.74

Milan, Italie
Jardins d'écoles, p.67

Melbourne, Australie
La stratégie « forêt métropolitaine », p.111

Wellington Nouvelle-Zélande
Renforcement du tissu social, p.52

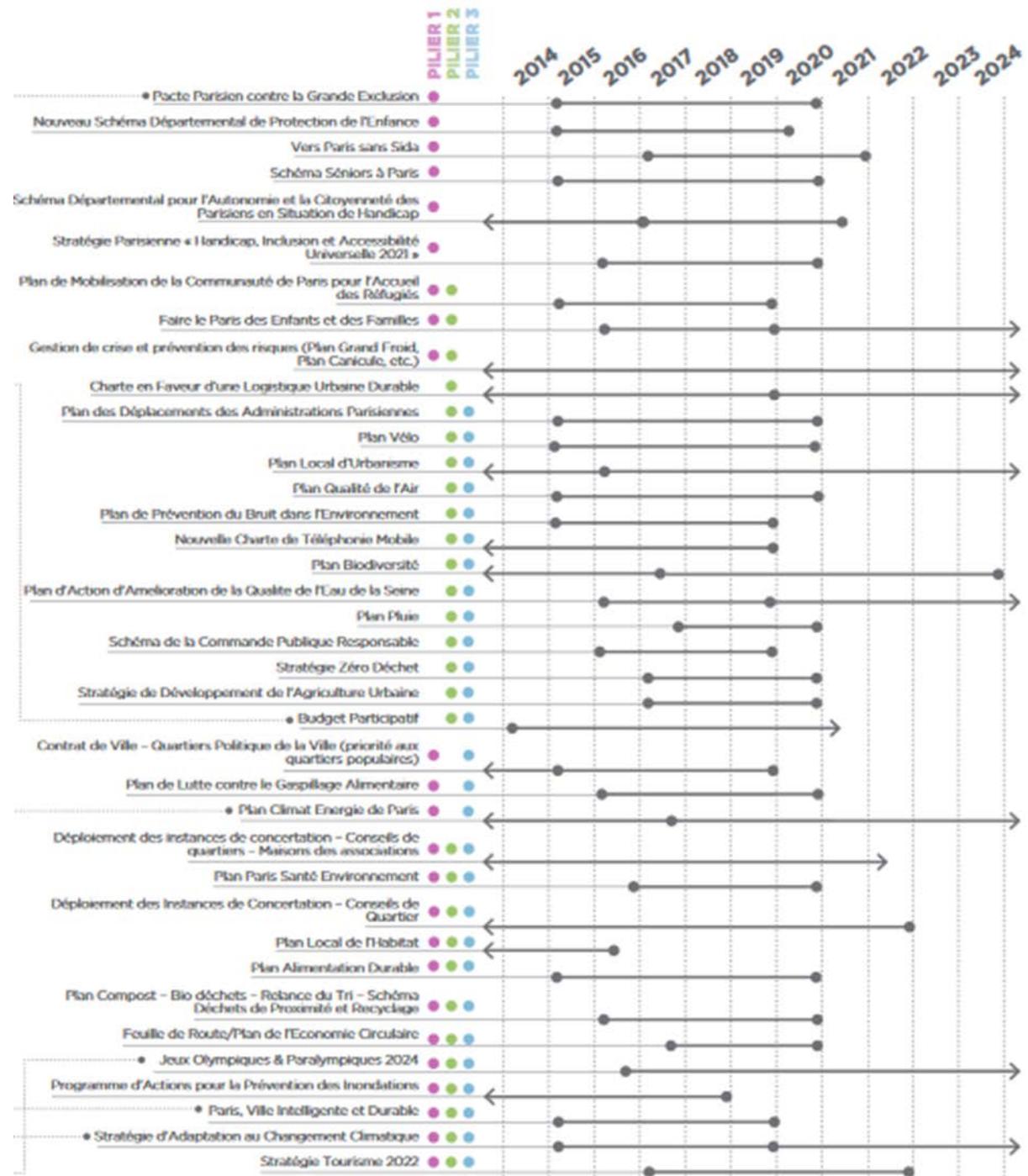


Une stratégie qui s'appuie sur des projets transversaux



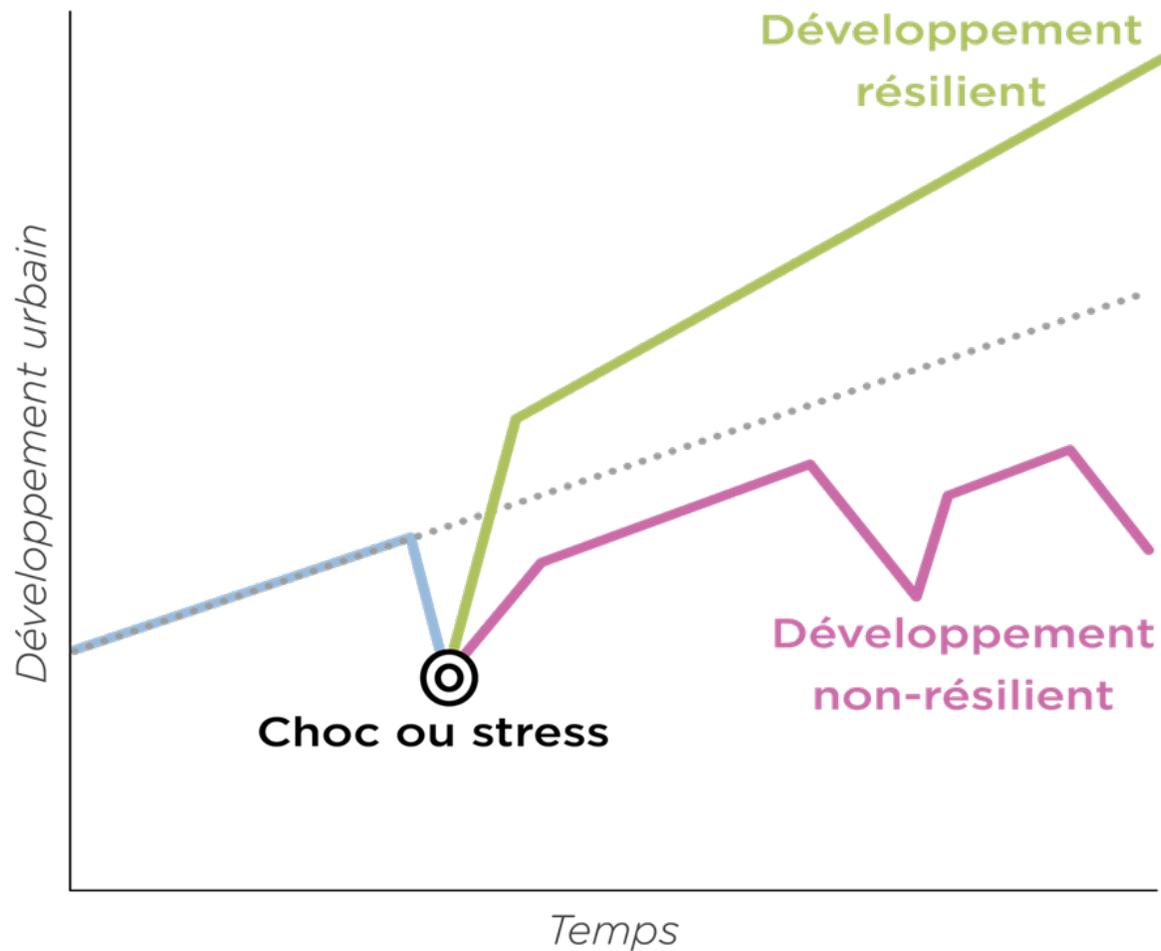
PARIS BUDGET PARTICIPATIF

Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion : les engagements





La résilience urbaine



« La capacité des personnes, communautés, institutions, entreprises et systèmes au sein d'une ville à **survivre**, **s'adapter** et se développer quels que soient les types d'évènements **chroniques** et de **crises aigües** qu'ils subissent »

Les qualités d'un système résilient :

- Inclusif
- Intégré
- Réfléchi
- Ingénieux
- Robuste
- Redondant
- Flexible



Les enjeux de résilience à Paris



1. Inégalités sociales, économiques, territoriales et cohésion sociale



2. Le risque terroriste et le contexte sécuritaire



3. Le dérèglement climatique



4. La pollution de l'air



5. La Seine et les risques liés au fleuve



6. La gouvernance territoriale

Pilier

1

Une ville inclusive et solidaire, qui s'appuie sur ses habitants pour renforcer sa résilience



Objectifs:

- A. Préparer petits et grands à faire face aux crises majeures et aux difficultés du quotidien
- A. Créer les conditions de la bienveillance entre voisins et de l'inclusion à l'échelle des quartiers
- A. Permettre aux habitants de façonner ensemble la ville de demain



Pilier

2

Une ville construite et
aménagée pour répondre
aux défis du XXIème siècle



Objectifs :

- A. Anticiper les risques et adapter les infrastructures
- A. Concevoir des infrastructures vectrices de multiples bénéfices
- A. Promouvoir un urbanisme résilient dans une ville dense



Pilier 3

Une ville en transition qui mobilise l'intelligence collective, adapte son fonctionnement, et coopère avec les autres territoires



Objectifs :

- A. Mobiliser l'intelligence et les ressources collectives
- A. Assurer la continuité du service public et la résilience de l'administration
- A. Coopérer avec les autres territoires pour engager les transitions



<https://www.paris.fr/parisresilient>
resilience@paris.fr



Action 17



Adapter les équipements publics aux enjeux prioritaires : flexibles et modulaires, capables d'accueillir des usages multiples

Dans une ville dense et face aux défis imposés par le climat et les évolutions sociales, il est nécessaire de travailler à une meilleure allocation des surfaces occupées et à des choix constructifs permettant la prise en compte des impératifs.

Il s'agit d'intégrer des critères de multi-usages et de réversibilité dans les cahiers des charges lors de la création ou de la rénovation de tous les équipements publics. Cela nécessite de prendre en compte en amont les besoins et contraintes des usagers, et normes et spécificités de chaque activité et les modalités de gestion. En plus d'être réversible, les équipements publics doivent être conçus en adéquation avec les objectifs de la ville en matière de lutte contre le dérèglement climatique et d'économie circulaire.

Aussi, la méthode de la résilience urbaine sera appliquée dans la conception de deux premiers bâtiments : le « super-équipement » dans le futur éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul, qui accueillera à la fois une école, une crèche, des espaces d'activités dans la cour et un gymnase au sous-sol, et la reconstitution d'un groupe scolaire mieux inscrit dans son environnement et support fondamental du projet social et urbain (ZAC Bédier Porte d'Ivry).

L'évaluation de ces modes de conception et de gestion permettra de définir une grille pour la prise en compte de ces critères dans la planification des futurs équipements ou des rénovations.

Mise en œuvre

Première(s) étape(s)

Court terme - Conception du pôle éducatif et sportif Saint-Vincent de Paul

Moyen terme - Intégration de la logique dans l'évolution des cahiers des charges

Entité(s) pilote(s)

Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA)

Partenaires principaux

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), Aménageurs



MAIRIE DE PARIS



PIONEERED BY THE
ROCKEFELLER FOUNDATION

100

RESILIENT CITIES

Table ronde

Meet up Les Canaux – 13/05/18

#ResilientParis



Les enjeux de résilience à Paris



1. Inégalités sociales, économiques, territoriales et cohésion sociale



2. Le risque terroriste et le contexte sécuritaire



3. Le dérèglement climatique



4. La pollution de l'air



5. La Seine et les risques liés au fleuve



6. La gouvernance territoriale



Intégré

Un équipement résilient est un équipement qui renforce la résilience du territoire dans lequel il s'inscrit

Contexte:

- Enjeux du quartier ?
- Facilement accessible
- Camps de migrants
- Présence de l'eau
- Histoires ancienne et récente



Frugal et durable



Un équipement résilient est un équipement qui minimise au maximum son impact environnemental, tant pendant le chantier qu'en fonctionnement courant

- zéro carbone
- autonomie énergétique
- matériaux bio et géo sourcés, issus de l'économie circulaire
- zéro rejet dans le réseau eaux pluviales
- biodiversité positive
- low tech et robustesse
- etc.



Multi-bénéfices



Une infrastructure résiliente multi-usages et multi-bénéfices :

- Un équipement public ouvert à d'autres usages et services
- Un refuge de fraîcheur pendant les canicules
- Un refuge contre la pollution de l'air
- Un centre de ralliement et d'approvisionnement en cas de crise
- Etc

Flexible, modulaire et réversible

Une infrastructure résiliente s'adapte facilement et à moindre coût aux évolutions des usages et besoins, tant au quotidien qu'à moyen ou long terme





Inclusif

L'Agora

L'AGORA, c'est un moyen pour tout ceux qui le veulent de s'impliquer dans l'aventure des Canaux.



Un équipement public résilient fonctionne grâce à l'implication des habitants et des usagers

- Approche participative pour l'élaboration du projet comme pour son fonctionnement courant

- Renforcement du lien social, dans une logique de tiers lieu, univers intermédiaire

- Accessibilité: créer un lieu de rencontre, accessible et attractif pour tous

- Appropriation par les usagers: quelle identité pour cet équipement ?

- Etc

<https://www.paris.fr/parisresilient>
resilience@paris.fr



Action 17



Adapter les équipements publics aux enjeux prioritaires : flexibles et modulaires, capables d'accueillir des usages multiples

Dans une ville dense et face aux défis imposés par le climat et les évolutions sociales, il est nécessaire de travailler à une meilleure allocation des surfaces occupées et à des choix constructifs permettant la prise en compte des impératifs.

Il s'agit d'intégrer des critères de multi-usages et de réversibilité dans les cahiers des charges lors de la création ou de la rénovation de tous les équipements publics. Cela nécessite de prendre en compte en amont les besoins et contraintes des usagers, et normes et spécificités de chaque activité et les modalités de gestion. En plus d'être réversible, les équipements publics doivent être conçus en adéquation avec les objectifs de la ville en matière de lutte contre le dérèglement climatique et d'économie circulaire.

Aussi, la méthode de la résilience urbaine sera appliquée dans la conception de deux premiers bâtiments : le « super-équipement » dans le futur éco-quartier Saint-Vincent-de-Paul, qui accueillera à la fois une école, une crèche, des espaces d'activités dans la cour et un gymnase au sous-sol, et la reconstitution d'un groupe scolaire mieux inscrit dans son environnement et support fondamental du projet social et urbain (ZAC Bédier Porte d'Ivry).

L'évaluation de ces modes de conception et de gestion permettra de définir une grille pour la prise en compte de ces critères dans la planification des futurs équipements ou des rénovations.

Mise en œuvre

Première(s) étape(s)

Court terme - Conception du pôle éducatif et sportif Saint-Vincent de Paul

Moyen terme - Intégration de la logique dans l'évolution des cahiers des charges

Entité(s) pilote(s)

Direction du Patrimoine et de l'Architecture (DPA)

Partenaires principaux

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), Aménageurs



DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

Les travaux à la maison des canaux

1^{ère} phase des travaux - maison des canaux ,Paris 19^{ème}

Réhabilitation des 1er et 2ème étages

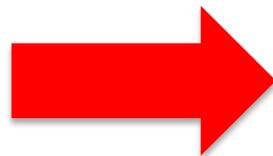
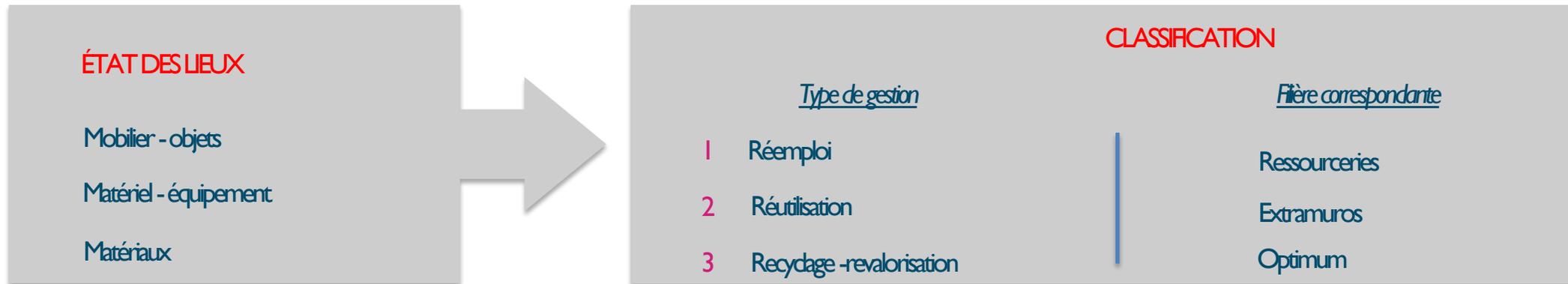
- Un chantier exemplaire de réhabilitation et de mise en œuvre des principes d'économie circulaire conduit par la Ville de Paris





Mise en œuvre des travaux responsables

Intégrer l'économie circulaire dans le quotidien professionnel



tendre à une gestion « zéro déchets » des bâtiments

- ✓ État des lieux précis de l'ensemble des meubles et matériaux présents sur site réalisés avec l'expertise du collectif OHU;
- ✓ Pesée systématique des matériaux et des déchets sortant du site;
- ✓ Réemploi autant que possible des matériaux sur site et traitement des déchets dans des filières de revalorisation;
- ✓ Sensibilisation des entreprises de travaux grâce à des réunions bihebdomadaires et des formations;
- ✓ Création de notes méthodologiques et pédagogiques à destination des entreprises de travaux.

Valorisation des matériaux existants sur site

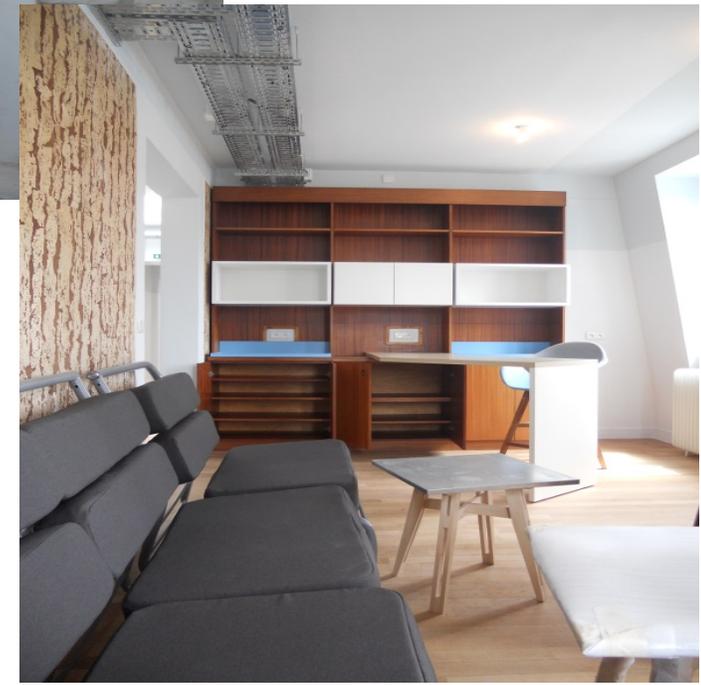


La brique

Le parquet



La pierre



Le mobilier



- ✓ Réalisation d'œuvres lumineuses en papier dans l'atelier d'insertion Agapé Art de Junior Fritz Jacquet



- ✓ Création de luminaires à partir de néons en réemploi par la manufacture maximum

2^{ème} phase des travaux

- **Aménagement en économie circulaire** du rez-de-chaussée pour accueillir un ERP de 5^{ème} catégorie et du sous-sol comme un espace de stockage;



- **Isolation écologique** du bâtiment;
- Création d'une **terrasse extérieure sur le quai couverte et modulable**;
- **Récupération** des eaux pluviales;
- **Toiture** intelligente;
- **Végétalisation** des façades et des terrasses.

2^{ème} phase des travaux

Une thématique phare :

- Création d'un Système de **chauffage** innovant utilisant les énergies renouvelables
 - ✓ Vu la proximité du bâtiment du canal, le chauffage par l'eau du canal doit être étudié et privilégié.



DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

Le marché de conception-réalisation

Comment répondre à une consultation de la Mairie de Paris ?

Un marché de conception réalisation

- L'article 33 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics permet aux acheteurs de conclure des **marchés publics de conception-réalisation.**
- Il s'agit de marchés publics de travaux qui permettent de déroger à la loi MOP et de confier à un opérateur économique une **mission globale** portant à la fois sur :
 - l'établissement des études
 - l'exécution des travaux

Le marché de conception réalisation

- Le programme élaboré par la DLH et Les Canaux comprend la réfection de l'ensemble du système de chauffage et de l'isolation de la Maison des Canaux.
- Il est envisagé de requérir du titulaire du marché un engagement contractuel sur le niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment.
- La DLH et les Canaux souhaitent que soit élaboré un système de chauffage innovant pouvant utiliser toutes énergies renouvelables.
- L'engagement contractuel du titulaire sur un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique dans un bâtiment tel que la Maison des Canaux est de nature à justifier que l'entrepreneur soit associé aux études de l'ouvrage, et donc de recourir à un marché global de conception réalisation.

La procédure : un MAPA de travaux en procédure restreinte

Un marché à procédure adaptée de travaux

Le marché peut être passé selon une procédure adaptée au regard du montant estimé des travaux.

Une procédure restreinte

Il est envisagé de recourir à une procédure restreinte qui permet de scinder la phase de sélection des candidatures et de la phase de sélection des offres.

Ainsi, dans un premier temps, les candidatures seront notées et classées selon des critères annoncés dans les documents de la consultation.

A l'issue de cette phase, dans un second temps, seuls les candidats sélectionnés seront admis à participer à la phase offres.

Un jury pour sélectionner les candidats puis le titulaire

Les missions du jury seront les suivantes :

1. Il sélectionne, parmi les candidats ayant déposé un dossier recevable, ceux qui seront autorisés à présenter une offre,
2. Il examine les offres initiales déposées par les soumissionnaires,
3. Il examine les offres finales et rédige un PV de cet examen,
4. Il formule un avis motivé sur ces prestations, avis au vu duquel est attribué le marché.

La négociation peut se dérouler en phases successives.

Comment répondre aux consultations ?

- **Cotraitance : groupement momentané d'entreprises (GME) : s'associer pour être plus pertinent :**
 - ✓ L'intérêt : réunir des compétences et / ou des capacités : l'analyse des candidatures porte sur les compétences et les capacités de l'ensemble des membres du groupement.
 - ✓ Un choix en terme de responsabilité :
 - Le rôle de mandataire : représentation juridique, coordination des cotraitants, interlocuteur privilégié de la Ville,
 - Le rôle de cotraitant : responsabilité à hauteur de ses engagements, à géométrie variable,

Groupement conjoint ou solidaire :

- **Le groupement est conjoint** lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché. La ville de Paris impose en cas de groupement conjoint que le mandataire soit solidaire de ses cotraitants.
- En cas de groupement conjoint, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.
- **Le groupement est solidaire** lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché. En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

Maximilien : un portail d'accueil pour tous

- Accéder aux marchés Franciliens
- **MAXIMILIEN** : le portail des marchés publics franciliens
<http://maximilien.fr/spip.php?rubrique4> (accès à l'Espace Entreprises)
- Accès à la programmation achats des collectivités d'IDF
- Informations sur les marchés publics
- Informations sur la bourse à la co/sous-traitance
- Inscription aux alertes mails
- Avoir des informations sur les GME (Groupement momentané d'entreprises) :
www.maximilien.fr

Se grouper : bourse à la co-traitance

- La bourse à la co-traitance est un lieu de contacts entre entreprises sur une place de marché sécurisée.
- L'entreprise inscrite sur Maximilien peut ainsi décider d'être visible des autres entreprises également inscrites à cette bourse, en communiquant, de manière générale, en dehors d'un marché public spécifique, notamment sur les éléments suivants, s'ils sont précisés :
 - Site internet
 - Description d'activité
 - Qualifications, démarches responsables (environnemental, social, innovation..)
 - Documents commerciaux
 - Référentiels : le statut de l'entreprise, son caractère social (handicap, ESS, IAE)
 - Type de collaborations recherchées (mandataire, co-traitant, sous-traitant)
 - Personne à contacter en vue d'un groupement

Créer des alertes et définir les mots clés

- Des alertes peuvent être créées afin de recevoir des consultations ciblées. Des mots clés sont précisés pour déclencher ces alertes :
 - Exemple : « canaux », « chauffage écologique »
- Vous pouvez faire des recherches par le nom de l'entité publique :
 - Ville de Paris.

<https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

<https://www.boamp.fr/Espace-entreprises/Utiliser-les-services-du-BOAMP/Creer-un-compte-pour-recevoir-des-alertes>

La candidature

- Les éléments à produire sont listés dans le règlement de la consultation de la phase candidature.

- Si des niveaux minimaux de capacité sont exigés (Qualification, effectifs, CA,...) :
 - Fournir la preuve de la capacité
 - Eventuellement l'obtenir à plusieurs :
 - Former un groupement (GME)
 - La sous-traitance (les pièces du marché peuvent spécifier qu'une partie des tâches « essentielles » ne pourront pas être sous-traitées)

- **Dans ce cas :**
- Fournir pour tous (membre du GME, sous-traitant) les mêmes documents : éléments permettant d'apprécier les capacités professionnelles (références), techniques (moyen matériels et/ou humains) et financières (CA), engagement du sous-traitant sur le marché, qualifications,

Les éléments de l'offre

- Une lecture attentive des pièces,
- Un mémoire technique circonstancié au vu des critères et des besoins (généralement qui suit les rubriques du cadre de mémoire technique (CMT) mis à disposition dans le Dossier de consultation des entreprises (DCE).
- Utiliser les cadres fournis par la Ville dans le dossier de consultation : CMT (cadre de mémoire technique), décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), le cas échéant.
- Transmettre tous les documents demandés et listés à l'article : pièces à fournir avec l'offre.

PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT, ATTRIBUTAIRE PROVISOIRE D'UN MARCHE PUBLIC, ETABLI EN FRANCE

Article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés et article 51 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics

Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que le candidat a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations exigibles :

Certificats fiscaux

Certificats sociaux

Le candidat produit également les éléments de l'article D.8254-2 du code du travail

Un extrait du registre pertinent

- un extrait K,
- un extrait K bis,
- un extrait D1,
- un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

<http://www.infogreffe.fr> ou <http://www.extraitkbis.com/>

Une copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.

Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux 1° et a et c du 4° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

FOCUS: LES DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LES GROUPEMENTS MOMENTANES D'ENTREPRISES POUR L'EXECUTION FINANCIERE DU MARCHE

- Dans le cas où l'attributaire est un groupement momentané d'entreprises (GME), il sera demandé au mandataire, en tant que représentant du groupement, de compléter son dossier, le cas échéant, avec les éléments utiles à l'exécution financière du marché. Selon la forme du groupement et **en fonction des modalités d'exécution financière souhaitées** par le groupement ce dernier devra ainsi fournir :
 - ✓ un ou plusieurs RIB
 - ✓ La répartition des prestations entre les co-traitants
 - ✓ Un pouvoir financier des co-traitants au mandataire



Groupements solidaires

Cas n°1

Absence de répartition des prestations

Compte au nom du groupement

RIB au nom du groupement

Cas n°2

Absence de répartition des prestations

Compte au nom du mandataire

RIB au nom du mandataire et pouvoir(s) financier(s) donnant le pouvoir au mandataire d'encaisser les sommes

Cas n°3

Répartition des prestations

RIB au nom de chaque co-traitant



Groupements conjoints



La répartition des prestations entre co-traitants est obligatoire :

- Soit par montant sur la base du montant maximum en cas de marchés à bons de commande
- Soit en nature de prestations (accords-cadres et marchés à bons de commande)

Cas n°1

Comptes bancaires
séparés

RIB au nom au
nom de chaque
co-traitant

Cas n°2

Compte bancaire au
nom du mandataire

RIB au nom du
mandataire

Pouvoir(s) financier(s)
donnant le pouvoir au
mandataire d'encaisser les
sommes

Cas n°3

Compte bancaire
unique au nom du
groupement

RIB au nom du
groupement

Liens utiles

Sur paris.fr - <https://www.paris.fr/professionnels>

1- Demande de contact avec un acheteur de la Ville

<https://teleservices.paris.fr/sourcing>

2- Création d'alerte mail sur Maximilien

<https://marches.maximilien.fr/>

3- La plaquette fournisseur de la Direction des Finances et des Achats

[plaquetteDFA https://api-site-cdn.paris.fr/images/97680](https://api-site-cdn.paris.fr/images/97680)

4- Fiches pratiques : le [GME](https://api-site.paris.fr/images/81540) (<https://api-site.paris.fr/images/81540>), le téléchargement d'un [dossier de consultation](#) (DCE : <https://www.paris.fr/professionnels/l-entreprise-au-quotidien/achats-et-marches-publics-3526>), la [création des alertes mails](#), la [plateforme de dématérialisation des marchés publics franciliens Maximilien](#)

5- Portail Paris Fournisseur réservé aux titulaires de nos marchés

<https://fournisseurs.paris.fr>

6- Guide du BOAMP : Comment répondre à un marché public par voie électronique :

<https://www.boamp.fr/Espace-entreprises/Comment-repondre-a-un-marche-public/Questions-de-procedures-dematerialisees/Comment-repondre-par-voie-electronique-a-un-marche-public>

7- Guide du ministère des finances : Chefs d'entreprise : osez la commande publique !

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/mediateur-des-entreprises/PDF/bro-osez-media-entre-2018-web-bat-planche.pdf